



Fiche terminologique n°8

TERME ÉTUDIÉ : **tutor**

VARIANTES ORTHOGRAPHIQUES :

SYNONYMES :

TERMES DÉCONSEILLÉS :

DOMAINES : éducation élémentaire et secondaire; éducation postsecondaire : théories et méthodes pédagogiques

DÉFINITION : "A person who gives remedial or supplemental instruction to another."

CONTEXTE : "The tutor may be a paid private instructor, a volunteer, a teacher's aide, the student's parent or guardian, another child... The tutor may or may not be like the student in terms of age, ability, background, or personal characteristics; the tutor may or may not be a trained educator; the tutor may focus on just one or several subjects; and the tutor may provide counseling and encouragement in addition to academic instruction."

TERME ÉTUDIÉ : **tuteur/tutrice**

VARIANTES ORTHOGRAPHIQUES :

SYNONYMES :

TERMES DÉCONSEILLÉS : **conseiller d'élèves; directeur d'études; directeur intellectuel; précepteur; professeur particulier; répétiteur**

DÉFINITION : Personne qui apporte une aide pédagogique et personnelle à un ou plusieurs élèves parfois en dehors des heures normales de classe.

CONTEXTE : « Le rôle fondamental du tuteur en est un de support à l'élève et d'aide à l'apprentissage. Son mandat consiste à effectuer des activités d'accueil, d'évaluation des apprentissages et d'assistance pédagogique auprès des élèves qui lui sont confiés. »

JUSTIFICATION : Le Réseau rejette le terme « directeur intellectuel », qui semble avoir le sens plus large de mentor, et le terme « directeur d'études » qui décrit, au palier postsecondaire, le professeur qui dirige les étudiants préparant une maîtrise ou un doctorat. Il écarte le terme « conseiller d'élèves », car il désigne la personne qui s'occupe généralement de l'orientation personnelle et scolaire, de même que les termes « répétiteur », « professeur particulier » et « précepteur » qui ne sont pas usités de nos jours dans le sens de « tutor ».

Le Réseau retient et recommande le terme « tuteur » et propose de donner une extension au sens habituel dans le domaine de l'éducation (Grand Robert) pour désigner toute personne qui assume des fonctions d'aide pédagogique.

DATE DE RÉDACTION : août 1991